

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Amen Bank

Siège Social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Amen bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2023.

Période	(En 1000 DT)				
	2 ème trimestre 2023	2 ème trimestre 2022	au 30 juin 2023	au 30 juin 2022 (*)	au 31 Décembre 2022 (*)
1- Produits d'exploitation bancaires	294 376	244 918	567 228	473 493	984 804
• Intérêts et revenus assimilés	188 853	148 281	366 397	300 610	652 221
• Commissions en produits	37 234	33 852	71 165	66 435	136 562
• Revenus du portefeuille	68 289	62 785	129 666	106 448	196 021
2- Charges d'exploitation bancaires	149 056	117 240	288 555	226 455	489 944
• Intérêts encourus et charges assimilées	144 914	113 673	280 946	219 767	473 779
• Commissions encourues	4 142	3 567	7 609	6 688	16 165
3-Produit net bancaire	145 320	127 678	278 673	247 038	494 860
4- Autres produits d'exploitation	164	182	326	353	681
5- Charges opératoires:	53 874	49 498	103 046	95 123	197 601
Dont ;					
• Frais de personnel	39 172	35 569	74 524	68 137	140 456
• Charges générales d'exploitation	12 547	11 548	24 186	22 230	47 686
6- Structure du Portefeuille	-	-	2 444 240	2 243 374	2 368 299
• Portefeuille- titres commercial	-	-	26 776	164 938	72 286
• Portefeuille d'investissement	-	-	2 417 464	2 078 436	2 296 013
7- Encours des créances à la clientèle	-	-	6 991 939	6 541 211	6 889 784
8- Encours des dépôts et avoirs de la clientèle	-	-	7 505 478	6 619 725	6 990 819
Dont ;					
• Dépôt à vue	-	-	2 190 234	1 877 751	1 910 262
• Epargne	-	-	2 302 612	2 111 775	2 245 407
9- Emprunts et Ressources Spéciales	-	-	766 842	840 359	825 551
10- Capitaux propres (**)	-	-	1 247 688	1 147 621	1 247 966

(*) Chiffres certifiés.

(**) Les capitaux propres sont publiés hors résultat des périodes au 30/06/2023 et 30/06/2022 et après affectation du résultat au 31/12/2022.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor, des emprunts obligataires de placement et des titres cotés.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS MARQUANTS AU PREMIER SEMESTRE 2023

Les crédits à la clientèle, nets des provisions et d'agios réservés, sont passés de 6 541,2 millions de dinars à fin juin 2022 à 6 991,9 millions de dinars à fin juin 2023, enregistrant ainsi une progression de 450,7 millions de dinars ou 6,9%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle se sont établis à fin juin 2023 à 7 505,5 millions de dinars, soit une progression de 885,8 millions de dinars ou 13,4% par rapport à fin juin 2022.

Les ressources longues, provenant des emprunts et ressources spéciales, ont atteint 766,8 millions de dinars enregistrant ainsi une baisse de 8,7% par rapport au 30 juin 2022.

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 93,7 millions de dinars ou 19,8% par rapport à fin juin 2022.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 62,1 millions de dinars ou 27,4% par rapport à fin juin 2022.

Le Produit Net Bancaire a atteint 278,7 millions de dinars à fin juin 2023 contre 247 millions de dinars pour la même période de 2022, soit une hausse de 12,8%.

Le coefficient d'exploitation a atteint 36,98% à fin juin 2023 contre 38,51% pour la même période de 2022, soit une amélioration de 153 points de base.

Certification reconfirmée au standard financier MSI 20000

AMEN BANK vient d'obtenir la certification MSI 20000® pour le troisième cycle consécutif, qui lui a été délivrée par l'organisme COFICERT.

MSI 20000® est la certification de la qualité financière des entreprises et des institutions. Elle est construite sur les axes de solidité et de performance financière. Ces deux axes sont considérés comme les fondamentaux assurant pérennité, solvabilité et rentabilité à toute entité économique. Le diagnostic MSI 20000® repose sur une approche mathématique et scientifique, encadrée par une composante technologique forte et ne laissant aucune place à la subjectivité et à l'hypothétique. Le standard MSI 20000® se veut un gage de confiance et un repère de qualité pour les acteurs économiques et opérateurs financiers à l'échelle nationale et internationale.

Permanence Estivale

AMEN BANK met à la disposition des Tunisiens Résidant à l'Étranger, 17 points de vente, qui auront le plaisir de les accueillir et de les accompagner pendant cet été, de 18h30 à 20h30.

Aussi, AMEN BANK met à disposition de la diaspora tunisienne des solutions bancaires innovantes, leur permettant de gérer leurs fonds en toute sécurité, où qu'ils soient et ce, afin de concrétiser tous leurs projets en Tunisie, en leur présentant des offres attrayantes et des services à coûts attractifs, tels que le Pack Watani, le Pack Watani Plus, le Credim Watani, AMEN First Bank...